



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
10 février 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Session d'organisation de 2004

21 janvier, 3-6 février et 4-5 mai 2004

Point 2 de l'ordre du jour

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

**Projet de décision présenté par le Président du Conseil économique et social,  
Mme Marjatta Rasi (Finlande), à l'issue de consultations officieuses**

### Bureau de la Commission du développement durable

Le Conseil économique et social,

Prenant note de la décision 11/2 adoptée par la Commission du développement durable à sa onzième session<sup>1</sup>,

Rappelant sa résolution 2003/61 du 25 juillet 2003 intitulée « Futur programme, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable », qui a notamment abouti à l'adoption, par la Commission, d'un programme de travail pluriannuel comportant des cycles d'application (une session d'examen et une session directive),

- a) Note que le mandat actuel du Bureau de la Commission du développement durable est d'une année,
- b) Décide de poursuivre l'examen du mandat de la Commission du Bureau pour les sessions qui suivront la fin du premier cycle d'application de deux ans<sup>2</sup>, en 2005, à sa session de fond.

---

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 9 (E/2003/29), chap. I.A.

<sup>2</sup> Douzième et treizième sessions de la Commission du développement durable.

